CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E146831 **VALABLE JUSQU'AU** 28/06/2024

ÉDITÉ LE **15/06/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/06/2015
Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 2015 B455

Siret : **811 804 467 00025**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 0500346 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 7466353804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 7466353804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **M&N CHAUFFAGE**

25 A RUE DE LA GARE
67120 ERNOLSHEIM BRUCHE

Téléphone : 03 88 08 90 95 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : contact@metnchauffage.fr

Responsabilité légale :
PFAADT MICHEL PRÉSIDENT / PFAADT NICOLAS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/06/2020
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	19/05/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	19/05/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.